

s'agit point seulement d'indiquer d'une façon plus ou moins détaillée ses différentes inflexions ou désinences, non plus que leurs diverses catégories dans chacune des langues où la déclinaison est employée. La question doit être envisagée de plus haut par celui qui veut en avoir une notion philosophique, et celui-là doit avant tout se reporter aux idées fondamentales sur la nature de la pensée et du langage.

Si nous la considérons d'abord en elle-même et sans aucun rapport avec l'élocution, qui en est comme le vêtement, l'idée est simple; nous voulons dire qu'en nous l'exercice de la faculté de penser se fait par un simple regard de l'esprit, par un point de vue, par un aspect indivisible. De toute évidence, il n'est alors dans la pensée ni sujet, ni verbe, ni attribut. Simple et indivisible, l'idée est en quelque sorte une incommunicable essence; et cependant si nous voulons faire luire dans l'esprit de notre sensible l'idée qui a jailli dans le nôtre, il n'est d'autre chemin que celui des sens; or, pour faire suivre cette voie à l'idée, toute simple et immatérielle qu'elle soit, il faut la rendre sensible en quelque façon; l'attacher, par conséquent, à des signes conventionnels; et tel est précisément le fonctionnement du langage. C'est la parole qui fait subir à la pensée cette transformation merveilleuse; elle l'organise en la forme d'un corps sensible, elle l'incarne, pour ainsi dire, et fait comme vibrer et résonner le son. Par elle, analysant la pensée, nous la divisons en diverses parties, et ces diverses parties nous les rendons sensibles elles-mêmes en les adaptant à des assemblages de sons particuliers; et c'est ainsi que, par ce rapprochement de ces mots résultant, en outre, divers ensembles par les rapports que l'esprit établit entre eux. De là les simples énonciations qui désignent uniquement des sens partiels; de là les propositions, les périodes, les discours, mais, soit partiel, soit complet, chaque mot n'est que le commencement de la phrase, et ne devient véritable que par l'esprit qui le relie à la phrase.

La parole, en effet, n'est ni fait autre chose que traduire l'union des idées. Ne vit, en réalité, que par l'expression de ces rapports essentiels; si vous les retranchez, il ne vous reste plus rien du langage; sans doute vous avez bien des sons, des sons inanimés, des sons vains et sans force, *tangens ex sonans* ou *cybalan tinniens*, mais vous n'avez plus la parole organisée. De même que pour un édifice il ne suffit point d'un monceau de pierres ou de matériaux en désordre, car il faut en outre à ces matériaux la forme, l'arrangement et l'harmonie, d'où doit résulter la nature particulière de l'édifice; de même, pour le langage, il faut des mots sans doute, mais avec ces mots, qui sont la matière brute et informe du monument, il faut l'ordre; il faut l'arrangement, il faut l'harmonie, il faut les rapports enfin. D'où, pour savoir une langue, la nécessité primordiale de connaître avec la valeur des mots les signes créés dans cette langue, pour exprimer les rapports établis par celui qui parle entre les mots dont il fait usage; c'est uniquement la connaissance de ces signes particuliers et divers qui donne l'intelligence et du sens partiel et du sens total des phrases: *Sunt declinati casus et le muti altero dicere distinguere posset cum vocaret, cum daret, cum accusaret, sic alia quidem discernit quo nos et Græcos ad declinandum discerunt.* (Varron.)

En effet, non seulement en grec et en latin, mais dans toutes les langues, nous voyons cette branche féconde qui a formé le groupe des langues indo-européennes, ces rapports sont particulièrement désignés par des inflexions diverses et des changements réguliers de terminaison dans les noms et dans les verbes. Chacune de ces terminaisons a son usage propre, et elle indique les corrélatifs du mot dont elle fait partie; or la liste de ces terminaisons ou inflexions diverses rangées dans un certain ordre, tant celles des noms que celles des verbes, cette liste ou suite est précisément ce que les grammairiens ont appelé *declinaison*. Plus tard, il est vrai, pour ce qui concerne la terminaison dans les verbes, cette liste a reçu le nom spécial de conjugaison, et le mot *declinaison* a été réservé pour les seules inflexions des substantifs; mais théoriquement il s'applique également aux noms et aux verbes. Ce mot vient du latin *declinare*, s'écarter. En effet, tout mot d'abord sa terminaison première, fondamentale et absolue c'est le thème, ou, si vous l'aimez mieux, le cas direct, *in recto*; c'est à cette terminaison-là que les autres s'ajoutent, ou, suivant la doctrine de ceux qui, avec Schlegel, estiment la racine un germe vivant et fécond dont les désinences sont le développement et comme une sorte de végétation luxuriante, c'est de celles-là qu'elles tombent et qu'elles déclinent; d'où le mot *declinaison*. *Nomina, res, casus accipit, in rebus obliquis declinant.* (Varron.) La *declinaison* est donc la liste des différentes inflexions ou désinences des noms, suivant les divers ordres établis dans une langue.

Maintenant que nous avons examiné la nature et le rôle propre de la *declinaison*, il nous reste à aborder une question bien autre, plus obscure, à savoir l'origine et l'application des flexions. Ces lettres et ces syllabes, en effet, qui servent à distinguer les cas et

les nombres dans les noms, les nombres, les personnes, les temps, les voix et les modes dans les verbes, ont toujours été la partie la plus énigmatique des langues. Tous les grammairiens les ont nécessairement énumérés; aucun, avant l'Histoire des savants Fr. Bopp, n'avait pu donner sur leur origine une explication réellement scientifique; seul, dans le remarquable ouvrage qui porte le titre original de *Mithridate*, Adelung avait proposé sur la nature des flexions des vues pleines de sens et de justesse; mais, comme le fait justement observer M. Michel Bréal, il eût été en peine d'en démontrer l'application sur le grec ou le latin; Ph. Buttman lui-même, dans son *Zeteticologia*, et Jacob Grimm dit, de dehors de ses recherches, comment ces signes casuels sont des éléments mystérieux dont il renonce à découvrir la provenance. C'est la gloire et l'honneur particulier de Fr. Bopp d'avoir porté enfin la lumière dans ces ténèbres. Il aborda la question dans un premier travail intitulé: *Du système de conjugaison de la langue sanscrite comparé avec celui des langues grecque, latine, persane et germanique* (Francfort-sur-le-Mein, 1816). Vers cette même époque, Frédéric Schlegel, dans son livre *Sur la langue et la sagesse des Indous*, émettait des vues aussi neuves que singulières sur le même sujet; mais avant d'exposer cette théorie nouvelle que Bopp a développée, il nous devons rappeler une division essentielle des racines qui nous est fournie par la grammaire comparée. Il y a en sanscrit et dans les langues de la même famille deux sortes de racines; la première est celle qui est de beaucoup la plus nombreuse, elle produit des verbes et des noms (substantifs et adjectifs); ce sont des racines verbales; et de la seconde classe dérivent les pronoms, toutes les prépositions primitives, des conjonctions et des particules, et sont les racines pronominales, ainsi nommées parce qu'elles marquent toutes une idée pronominale, laquelle est contenue d'une façon plus ou moins cachée dans les prépositions, les conjonctions et les particules.

Selon Schlegel, les flexions des racines verbales n'ont aucune signification par elles-mêmes et n'ont jamais eu d'existence indépendante; elles ne servent et n'ont jamais servi qu'à modifier les racines, c'est-à-dire la partie vraiment significative de la langue. Selon Bopp, au contraire, à la différence des racines sémitiques, qui ont la faculté de marquer les rapports grammaticaux, tant par la composition que par les modifications internes des voyelles, les racines indo-européennes, aussitôt qu'elles ont à indiquer une relation grammaticale, doivent recourir à un complément. Fr. Schlegel établissait, en effet, deux grandes catégories de langues, à savoir celles qui expriment les modifications grammaticales du sens par un changement interne du radical, ce qu'il appelle flexion, et celles qui marquent ces flexions par l'addition d'un mot qui indique déjà par lui-même la pluralité, le passé, le présent, etc.; or il plaçait le sanscrit et les langues congénères dans la première catégorie, et les idiomes sémitiques dans la seconde. « Il est vrai, dit-il, qu'il peut y avoir une apparence de flexion lorsque les particules ajoutées finissent par se fondre si bien avec le mot principal qu'elles deviennent méconnaissables; mais si, comme il arrive en arabe et dans les autres idiomes de la même famille, ce sont des particules déjà significatives par elles-mêmes qui expriment les rapports les plus simples et les plus complémentaires des langues sémitiques, c'est si se rencontrent pas plus qu'en sanscrit à l'état isolé sous la forme qu'elles ont comme flexions. En sanscrit, par exemple, c'est *ma, ta* et non pas *mi, ti*, qui sont les thèmes déclinales de la première et de la deuxième personne: *at-ti*, il mange, est dans le même rapport avec *ta-m*, lui (à l'accusatif), que le gotique *tr-a*, je mange, avec la forme nominale *tr-a*, qui est le mot même de la cause de l'affaiblissement de l'a radical en *t* est positivement le même dans les deux cas, à savoir que le mot ou nous rencontrons l'a est plus long que le mot où nous trouvons l'a.

Le principe essentiel de flexions dans les langues indo-européennes est donc, aux yeux de Fr. Bopp (et nous avouons pour notre part que nous adopterions volontiers l'opinion du savant linguiste), la combinaison des racines verbales avec des syllabes ou racines externes, les unes représentant en quelque sorte des verbes disparus, et les autres qui nous donnent aux langues indo-européennes, sur les différents idiomes des autres groupes, une si éclatante prééminence, ce n'est pas l'usage de flexions consistant en syllabes pourvues de sens par elles-mêmes, mais l'usage de toutes les parties de la grammaire ou l'on peut le plus facilement découvrir la vraie nature des flexions. Il montra d'abord que les désinences personnelles des verbes sont dans les langues indo-européennes, présente dans la déclinaison les trois genres, les trois nombres et huit cas, y compris le vocatif. Les cas de la déclinaison sanscrite sont: Le nominatif (*karta*, facteur, ou *prathama*, première); Le vocatif (*sambodhanam*, admonition); L'accusatif (*karna*, factum, ou *dotiya*, seconde); L'instrumental (*karanam*, cause, ou *tritya*, troisième); Le datif (*sampradnam*, donation, ou *ca-*

l'usage de flexions consistant en syllabes pourvues de sens par elles-mêmes, mais l'usage de toutes les parties de la grammaire ou l'on peut le plus facilement découvrir la vraie nature des flexions. Il montra d'abord que les désinences personnelles des verbes sont dans les langues indo-européennes, présente dans la déclinaison les trois genres, les trois nombres et huit cas, y compris le vocatif. Les cas de la déclinaison sanscrite sont: Le nominatif (*karta*, facteur, ou *prathama*, première); Le vocatif (*sambodhanam*, admonition); L'accusatif (*karna*, factum, ou *dotiya*, seconde); L'instrumental (*karanam*, cause, ou *tritya*, troisième); Le datif (*sampradnam*, donation, ou *ca-*

l'usage de flexions consistant en syllabes pourvues de sens par elles-mêmes, mais l'usage de toutes les parties de la grammaire ou l'on peut le plus facilement découvrir la vraie nature des flexions. Il montra d'abord que les désinences personnelles des verbes sont dans les langues indo-européennes, présente dans la déclinaison les trois genres, les trois nombres et huit cas, y compris le vocatif. Les cas de la déclinaison sanscrite sont: Le nominatif (*karta*, facteur, ou *prathama*, première); Le vocatif (*sambodhanam*, admonition); L'accusatif (*karna*, factum, ou *dotiya*, seconde); L'instrumental (*karanam*, cause, ou *tritya*, troisième); Le datif (*sampradnam*, donation, ou *ca-*

l'usage de flexions consistant en syllabes pourvues de sens par elles-mêmes, mais l'usage de toutes les parties de la grammaire ou l'on peut le plus facilement découvrir la vraie nature des flexions. Il montra d'abord que les désinences personnelles des verbes sont dans les langues indo-européennes, présente dans la déclinaison les trois genres, les trois nombres et huit cas, y compris le vocatif. Les cas de la déclinaison sanscrite sont: Le nominatif (*karta*, facteur, ou *prathama*, première); Le vocatif (*sambodhanam*, admonition); L'accusatif (*karna*, factum, ou *dotiya*, seconde); L'instrumental (*karanam*, cause, ou *tritya*, troisième); Le datif (*sampradnam*, donation, ou *ca-*

l'usage de flexions consistant en syllabes pourvues de sens par elles-mêmes, mais l'usage de toutes les parties de la grammaire ou l'on peut le plus facilement découvrir la vraie nature des flexions. Il montra d'abord que les désinences personnelles des verbes sont dans les langues indo-européennes, présente dans la déclinaison les trois genres, les trois nombres et huit cas, y compris le vocatif. Les cas de la déclinaison sanscrite sont: Le nominatif (*karta*, facteur, ou *prathama*, première); Le vocatif (*sambodhanam*, admonition); L'accusatif (*karna*, factum, ou *dotiya*, seconde); L'instrumental (*karanam*, cause, ou *tritya*, troisième); Le datif (*sampradnam*, donation, ou *ca-*

l'usage de flexions consistant en syllabes pourvues de sens par elles-mêmes, mais l'usage de toutes les parties de la grammaire ou l'on peut le plus facilement découvrir la vraie nature des flexions. Il montra d'abord que les désinences personnelles des verbes sont dans les langues indo-européennes, présente dans la déclinaison les trois genres, les trois nombres et huit cas, y compris le vocatif. Les cas de la déclinaison sanscrite sont: Le nominatif (*karta*, facteur, ou *prathama*, première); Le vocatif (*sambodhanam*, admonition); L'accusatif (*karna*, factum, ou *dotiya*, seconde); L'instrumental (*karanam*, cause, ou *tritya*, troisième); Le datif (*sampradnam*, donation, ou *ca-*

l'usage de flexions consistant en syllabes pourvues de sens par elles-mêmes, mais l'usage de toutes les parties de la grammaire ou l'on peut le plus facilement découvrir la vraie nature des flexions. Il montra d'abord que les désinences personnelles des verbes sont dans les langues indo-européennes, présente dans la déclinaison les trois genres, les trois nombres et huit cas, y compris le vocatif. Les cas de la déclinaison sanscrite sont: Le nominatif (*karta*, facteur, ou *prathama*, première); Le vocatif (*sambodhanam*, admonition); L'accusatif (*karna*, factum, ou *dotiya*, seconde); L'instrumental (*karanam*, cause, ou *tritya*, troisième); Le datif (*sampradnam*, donation, ou *ca-*

l'usage de flexions consistant en syllabes pourvues de sens par elles-mêmes, mais l'usage de toutes les parties de la grammaire ou l'on peut le plus facilement découvrir la vraie nature des flexions. Il montra d'abord que les désinences personnelles des verbes sont dans les langues indo-européennes, présente dans la déclinaison les trois genres, les trois nombres et huit cas, y compris le vocatif. Les cas de la déclinaison sanscrite sont: Le nominatif (*karta*, facteur, ou *prathama*, première); Le vocatif (*sambodhanam*, admonition); L'accusatif (*karna*, factum, ou *dotiya*, seconde); L'instrumental (*karanam*, cause, ou *tritya*, troisième); Le datif (*sampradnam*, donation, ou *ca-*

l'usage de flexions consistant en syllabes pourvues de sens par elles-mêmes, mais l'usage de toutes les parties de la grammaire ou l'on peut le plus facilement découvrir la vraie nature des flexions. Il montra d'abord que les désinences personnelles des verbes sont dans les langues indo-européennes, présente dans la déclinaison les trois genres, les trois nombres et huit cas, y compris le vocatif. Les cas de la déclinaison sanscrite sont: Le nominatif (*karta*, facteur, ou *prathama*, première); Le vocatif (*sambodhanam*, admonition); L'accusatif (*karna*, factum, ou *dotiya*, seconde); L'instrumental (*karanam*, cause, ou *tritya*, troisième); Le datif (*sampradnam*, donation, ou *ca-*

l'usage de flexions consistant en syllabes pourvues de sens par elles-mêmes, mais l'usage de toutes les parties de la grammaire ou l'on peut le plus facilement découvrir la vraie nature des flexions. Il montra d'abord que les désinences personnelles des verbes sont dans les langues indo-européennes, présente dans la déclinaison les trois genres, les trois nombres et huit cas, y compris le vocatif. Les cas de la déclinaison sanscrite sont: Le nominatif (*karta*, facteur, ou *prathama*, première); Le vocatif (*sambodhanam*, admonition); L'accusatif (*karna*, factum, ou *dotiya*, seconde); L'instrumental (*karanam*, cause, ou *tritya*, troisième); Le datif (*sampradnam*, donation, ou *ca-*

l'usage de flexions consistant en syllabes pourvues de sens par elles-mêmes, mais l'usage de toutes les parties de la grammaire ou l'on peut le plus facilement découvrir la vraie nature des flexions. Il montra d'abord que les désinences personnelles des verbes sont dans les langues indo-européennes, présente dans la déclinaison les trois genres, les trois nombres et huit cas, y compris le vocatif. Les cas de la déclinaison sanscrite sont: Le nominatif (*karta*, facteur, ou *prathama*, première); Le vocatif (*sambodhanam*, admonition); L'accusatif (*karna*, factum, ou *dotiya*, seconde); L'instrumental (*karanam*, cause, ou *tritya*, troisième); Le datif (*sampradnam*, donation, ou *ca-*

l'usage de flexions consistant en syllabes pourvues de sens par elles-mêmes, mais l'usage de toutes les parties de la grammaire ou l'on peut le plus facilement découvrir la vraie nature des flexions. Il montra d'abord que les désinences personnelles des verbes sont dans les langues indo-européennes, présente dans la déclinaison les trois genres, les trois nombres et huit cas, y compris le vocatif. Les cas de la déclinaison sanscrite sont: Le nominatif (*karta*, facteur, ou *prathama*, première); Le vocatif (*sambodhanam*, admonition); L'accusatif (*karna*, factum, ou *dotiya*, seconde); L'instrumental (*karanam*, cause, ou *tritya*, troisième); Le datif (*sampradnam*, donation, ou *ca-*

l'usage de flexions consistant en syllabes pourvues de sens par elles-mêmes, mais l'usage de toutes les parties de la grammaire ou l'on peut le plus facilement découvrir la vraie nature des flexions. Il montra d'abord que les désinences personnelles des verbes sont dans les langues indo-européennes, présente dans la déclinaison les trois genres, les trois nombres et huit cas, y compris le vocatif. Les cas de la déclinaison sanscrite sont: Le nominatif (*karta*, facteur, ou *prathama*, première); Le vocatif (*sambodhanam*, admonition); L'accusatif (*karna*, factum, ou *dotiya*, seconde); L'instrumental (*karanam*, cause, ou *tritya*, troisième); Le datif (*sampradnam*, donation, ou *ca-*

même manière dans les verbes et les pronoms, il s'ensuit que la lettre avait à l'origine une signification et qu'elle y est restée fidèle. S'il y a eu autrefois une raison pour que *nom* signifiait *moi*, et pour que *ton* signifiait *lui*, c'est sans aucun doute la même raison qui fait que *chav-mi* signifie *je suis*, et que *chav-ti* signifie *il est*. Du moment que la langue marquant les personnes dans le verbe en joignant extérieurement des lettres à la racine, elle n'en pouvait légitimement choisir d'autres que celles qui, depuis l'origine du langage, représentaient l'idée de ces personnes.

Il faut voir, de même, que la lettre *s*, qui, en sanscrit comme en grec, figure à l'origine et au futur des verbes, provient de l'adjonction du verbe auxiliaire *as*, être, à la racine verbale; *machéomai*, *oleo*, renferment la même syllabe *es* qui se trouve dans *es-tem*, *es-tis*. Les futurs et les imparfaits latins, comme *amabo*, *amabam*, contiennent également un auxiliaire, le même qui se trouve dans le futur anglo-saxon *be, bys, byst*; ces facultés oblitérées, ne saurait expliquer cette relation entre le signe et la chose signifiée, qu'une intuition infaillible faisait apercevoir à nos ancêtres. D'ailleurs, poursuit Schlegel, toutes les langues n'ont pas été pourvues au même degré de cette faculté créatrice. Il y a des langues qui se sont formées par une vicieuse disposition de racines extérieures et la véritable racine de la grammaire indo-européenne. Il suffit, en effet, d'un coup d'œil pour voir que les flexions n'appartiennent pas à la racine, mais qu'elles sont venues du dehors, soit en se joignant à la racine, soit en se joignant à la racine par l'intermédiaire de syllabes étrangères s'ajoutant du dehors; quelle marque de parenté y a-t-il entre *mi, pé, thépométha* et les racines auxquelles se joignent ces compléments significatifs? Reconnaissions donc dans les flexions des langues indo-européennes non pas des modifications intérieures de la racine, mais des éléments ayant pour cela que l'adjonction de syllabes extérieures est le véritable principe de la grammaire indo-européenne. Il suffit, en effet, d'un coup d'œil pour voir que les flexions n'appartiennent pas à la racine, mais qu'elles sont venues du dehors, soit en se joignant à la racine, soit en se joignant à la racine par l'intermédiaire de syllabes étrangères s'ajoutant du dehors; quelle marque de parenté y a-t-il entre *mi, pé, thépométha* et les racines auxquelles se joignent ces compléments significatifs? Reconnaissions donc dans les flexions des langues indo-européennes non pas des modifications intérieures de la racine, mais des éléments ayant pour cela que l'adjonction de syllabes extérieures est le véritable principe de la grammaire indo-européenne. Il suffit, en effet, d'un coup d'œil pour voir que les flexions n'appartiennent pas à la racine, mais qu'elles sont venues du dehors, soit en se joignant à la racine, soit en se joignant à la racine par l'intermédiaire de syllabes étrangères s'ajoutant du dehors; quelle marque de parenté y a-t-il entre *mi, pé, thépométha* et les racines auxquelles se joignent ces compléments significatifs? Reconnaissions donc dans les flexions des langues indo-européennes non pas des modifications intérieures de la racine, mais des éléments ayant pour cela que l'adjonction de syllabes extérieures est le véritable principe de la grammaire indo-européenne. Il suffit, en effet, d'un coup d'œil pour voir que les flexions n'appartiennent pas à la racine, mais qu'elles sont venues du dehors, soit en se joignant à la racine, soit en se joignant à la racine par l'intermédiaire de syllabes étrangères s'ajoutant du dehors; quelle marque de parenté y a-t-il entre *mi, pé, thépométha* et les racines auxquelles se joignent ces compléments significatifs? Reconnaissions donc dans les flexions des langues indo-européennes non pas des modifications intérieures de la racine, mais des éléments ayant pour cela que l'adjonction de syllabes extérieures est le véritable principe de la grammaire indo-européenne. Il suffit, en effet, d'un coup d'œil pour voir que les flexions n'appartiennent pas à la racine, mais qu'elles sont venues du dehors, soit en se joignant à la racine, soit en se joignant à la racine par l'intermédiaire de syllabes étrangères s'ajoutant du dehors; quelle marque de parenté y a-t-il entre *mi, pé, thépométha* et les racines auxquelles se joignent ces compléments significatifs? Reconnaissions donc dans les flexions des langues indo-européennes non pas des modifications intérieures de la racine, mais des éléments ayant pour cela que l'adjonction de syllabes extérieures est le véritable principe de la grammaire indo-européenne. Il suffit, en effet, d'un coup d'œil pour voir que les flexions n'appartiennent pas à la racine, mais qu'elles sont venues du dehors, soit en se joignant à la racine, soit en se joignant à la racine par l'intermédiaire de syllabes étrangères s'ajoutant du dehors; quelle marque de parenté y a-t-il entre *mi, pé, thépométha* et les racines auxquelles se joignent ces compléments significatifs? Reconnaissions donc dans les flexions des langues indo-européennes non pas des modifications intérieures de la racine, mais des éléments ayant pour cela que l'adjonction de syllabes extérieures est le véritable principe de la grammaire indo-européenne. Il suffit, en effet, d'un coup d'œil pour voir que les flexions n'appartiennent pas à la racine, mais qu'elles sont venues du dehors, soit en se joignant à la racine, soit en se joignant à la racine par l'intermédiaire de syllabes étrangères s'ajoutant du dehors; quelle marque de parenté y a-t-il entre *mi, pé, thépométha* et les racines auxquelles se joignent ces compléments significatifs? Reconnaissions donc dans les flexions des langues indo-européennes non pas des modifications intérieures de la racine, mais des éléments ayant pour cela que l'adjonction de syllabes extérieures est le véritable principe de la grammaire indo-européenne. Il suffit, en effet, d'un coup d'œil pour voir que les flexions n'appartiennent pas à la racine, mais qu'elles sont venues du dehors, soit en se joignant à la racine, soit en se joignant à la racine par l'intermédiaire de syllabes étrangères s'ajoutant du dehors; quelle marque de parenté y a-t-il entre *mi, pé, thépométha* et les racines auxquelles se joignent ces compléments significatifs? Reconnaissions donc dans les flexions des langues indo-européennes non pas des modifications intérieures de la racine, mais des éléments ayant pour cela que l'adjonction de syllabes extérieures est le véritable principe de la grammaire indo-européenne. Il suffit, en effet, d'un coup d'œil pour voir que les flexions n'appartiennent pas à la racine, mais qu'elles sont venues du dehors, soit en se joignant à la racine, soit en se joignant à la racine par l'intermédiaire de syllabes étrangères s'ajoutant du dehors; quelle marque de parenté y a-t-il entre *mi, pé, thépométha* et les racines auxquelles se joignent ces compléments significatifs? Reconnaissions donc dans les flexions des langues indo-européennes non pas des modifications intérieures de la racine, mais des éléments ayant pour cela que l'adjonction de syllabes extérieures est le véritable principe de la grammaire indo-européenne. Il suffit, en effet, d'un coup d'œil pour voir que les flexions n'appartiennent pas à la racine, mais qu'elles sont venues du dehors, soit en se joignant à la racine, soit en se joignant à la racine par l'intermédiaire de syllabes étrangères s'ajoutant du dehors; quelle marque de parenté y a-t-il entre *mi, pé, thépométha* et les racines auxquelles se joignent ces compléments significatifs? Reconnaissions donc dans les flexions des langues indo-européennes non pas des modifications intérieures de la racine, mais des éléments ayant pour cela que l'adjonction de syllabes extérieures est le véritable principe de la grammaire indo-européenne. Il suffit, en effet, d'un coup d'œil pour voir que les flexions n'appartiennent pas à la racine, mais qu'elles sont venues du dehors, soit en se joignant à la racine, soit en se joignant à la racine par l'intermédiaire de syllabes étrangères s'ajoutant du dehors; quelle marque de parenté y a-t-il entre *mi, pé, thépométha* et les racines auxquelles se joignent ces compléments significatifs? Reconnaissions donc dans les flexions des langues indo-européennes non pas des modifications intérieures de la racine, mais des éléments ayant pour cela que l'adjonction de syllabes extérieures est le véritable principe de la grammaire indo-européenne. Il suffit, en effet, d'un coup d'œil pour voir que les flexions n'appartiennent pas à la racine, mais qu'elles sont venues du dehors, soit en se joignant à la racine, soit en se joignant à la racine par l'intermédiaire de syllabes étrangères s'ajoutant du dehors; quelle marque de parenté y a-t-il entre *mi, pé, thépométha* et les racines auxquelles se joignent ces compléments significatifs? Reconnaissions donc dans les flexions des langues indo-européennes non pas des modifications intérieures de la racine, mais des éléments ayant pour cela que l'adjonction de syllabes extérieures est le véritable principe de la grammaire indo-européenne. Il suffit, en effet, d'un coup d'œil pour voir que les flexions n'appartiennent pas à la racine, mais qu'elles sont venues du dehors, soit en se joignant à la racine, soit en se joignant à la racine par l'intermédiaire de syllabes étrangères s'ajoutant du dehors; quelle marque de parenté y a-t-il entre *mi, pé, thépométha* et les racines auxquelles se joignent ces compléments significatifs? Reconnaissions donc dans les flexions des langues indo-européennes non pas des modifications intérieures de la racine, mais des éléments ayant pour cela que l'adjonction de syllabes extérieures est le véritable principe de la grammaire indo-européenne. Il suffit, en effet, d'un coup d'œil pour voir que les flexions n'appartiennent pas à la racine, mais qu'elles sont venues du dehors, soit en se joignant à la racine, soit en se joignant à la racine par l'intermédiaire de syllabes étrangères s'ajoutant du dehors; quelle marque de parenté y a-t-il entre *mi, pé, thépométha* et les racines auxquelles se joignent ces compléments significatifs? Reconnaissions donc dans les flexions des langues indo-européennes non pas des modifications intérieures de la racine, mais des éléments ayant pour cela que l'adjonction de syllabes extérieures est le véritable principe de la grammaire indo-européenne. Il suffit, en effet, d'un coup d'œil pour voir que les flexions n'appartiennent pas à la racine, mais qu'elles sont venues du dehors, soit en se joignant à la racine, soit en se joignant à la racine par l'intermédiaire de syllabes étrangères s'ajoutant du dehors; quelle marque de parenté y a-t-il entre *mi, pé, thépométha* et les racines auxquelles se joignent ces compléments significatifs? Reconnaissions donc dans les flexions des langues indo-européennes non pas des modifications intérieures de la racine, mais des éléments ayant pour cela que l'adjonction de syllabes extérieures est le véritable principe de la grammaire indo-européenne. Il suffit, en effet, d'un coup d'œil pour voir que les flexions n'appartiennent pas à la racine, mais qu'elles sont venues du dehors, soit en se joignant à la racine, soit en se joignant à la racine par l'intermédiaire de syllabes étrangères s'ajoutant du dehors; quelle marque de parenté y a-t-il entre *mi, pé, thépométha* et les racines auxquelles se joignent ces compléments significatifs? Reconnaissions donc dans les flexions des langues indo-européennes non pas des modifications intérieures de la racine, mais des éléments ayant pour cela que l'adjonction de syllabes extérieures est le véritable principe de la grammaire indo-européenne. Il suffit, en effet, d'un coup d'œil pour voir que les flexions n'appartiennent pas à la racine, mais qu'elles sont venues du dehors, soit en se joignant à la racine, soit en se joignant à la racine par l'intermédiaire de syllabes étrangères s'ajoutant du dehors; quelle marque de parenté y a-t-il entre *mi, pé, thépométha* et les racines auxquelles se joignent ces compléments significatifs? Reconnaissions donc dans les flexions des langues indo-européennes non pas des modifications intérieures de la racine, mais des éléments ayant pour cela que l'adjonction de syllabes extérieures est le véritable principe de la grammaire indo-européenne. Il suffit, en effet, d'un coup d'œil pour voir que les flexions n'appartiennent pas à la racine, mais qu'elles sont venues du dehors, soit en se joignant à la racine, soit en se joignant à la racine par l'intermédiaire de syllabes étrangères s'ajoutant du dehors; quelle marque de parenté y a-t-il entre *mi, pé, thépométha* et les racines auxquelles se joignent ces compléments significatifs? Reconnaissions donc dans les flexions des langues indo-européennes non pas des modifications intérieures de la racine, mais des éléments ayant pour cela que l'adjonction de syllabes extérieures est le véritable principe de la grammaire indo-européenne. Il suffit, en effet, d'un coup d'œil pour voir que les flexions n'appartiennent pas à la racine, mais qu'elles sont venues du dehors, soit en se joignant à la racine, soit en se joignant à la racine par l'intermédiaire de syllabes étrangères s'ajoutant du dehors; quelle marque de parenté y a-t-il entre *mi, pé, thépométha* et les racines auxquelles se joignent ces compléments significatifs? Reconnaissions donc dans les flexions des langues indo-européennes non pas des modifications intérieures de la racine, mais des éléments ayant pour cela que l'adjonction de syllabes extérieures est le véritable principe de la grammaire indo-européenne. Il suffit, en effet, d'un coup d'œil pour voir que les flexions n'appartiennent pas à la racine, mais qu'elles sont venues du dehors, soit en se joignant à la racine, soit en se joignant à la racine par l'intermédiaire de syllabes étrangères s'ajoutant du dehors; quelle marque de parenté y a-t-il entre *mi, pé, thépométha* et les racines auxquelles se joignent ces compléments significatifs? Reconnaissions donc dans les flexions des langues indo-européennes non pas des modifications intérieures de la racine, mais des éléments ayant pour cela que l'adjonction de syllabes extérieures est le véritable principe de la grammaire indo-européenne. Il suffit, en effet, d'un coup d'œil pour voir que les flexions n'appartiennent pas à la racine, mais qu'elles sont venues du dehors, soit en se joignant à la racine, soit en se joignant à la racine par l'intermédiaire de syllabes étrangères s'ajoutant du dehors; quelle marque de parenté y a-t-il entre *mi, pé, thépométha* et les racines auxquelles se joignent ces compléments significatifs? Reconnaissions donc dans les flexions des langues indo-européennes non pas des modifications intérieures de la racine, mais des éléments ayant pour cela que l'adjonction de syllabes extérieures est le véritable principe de la grammaire indo-européenne. Il suffit, en effet, d'un coup d'œil pour voir que les flexions n'appartiennent pas à la racine, mais qu'elles sont venues du dehors, soit en se joignant à la racine, soit en se joignant à la racine par l'intermédiaire de syllabes étrangères s'ajoutant du dehors; quelle marque de parenté y a-t-il entre *mi, pé, thépométha* et les racines auxquelles se joignent ces compléments significatifs? Reconnaissions donc dans les flexions des langues indo-européennes non pas des modifications intérieures de la racine, mais des éléments ayant pour cela que l'adjonction de syllabes extérieures est le véritable principe de la grammaire indo-européenne. Il suffit, en effet, d'un coup d'œil pour voir que les flexions n'appartiennent pas à la racine, mais qu'elles sont venues du dehors, soit en se joignant à la racine, soit en se joignant à la racine par l'intermédiaire de syllabes étrangères s'ajoutant du dehors; quelle marque de parenté y a-t-il entre *mi, pé, thépométha* et les racines auxquelles se joignent ces compléments significatifs? Reconnaissions donc dans les flexions des langues indo-européennes non pas des modifications intérieures de la racine, mais des éléments ayant pour cela que l'adjonction de syllabes extérieures est le véritable principe de la grammaire indo-européenne. Il suffit, en effet, d'un coup d'œil pour voir que les flexions n'appartiennent pas à la racine, mais qu'elles sont venues du dehors, soit en se joignant à la racine, soit en se joignant à la racine par l'intermédiaire de syllabes étrangères s'ajoutant du dehors; quelle marque de parenté y a-t-il entre *mi, pé, thépométha* et les racines auxquelles se joignent ces compléments significatifs? Reconnaissions donc dans les flexions des langues indo-européennes non pas des modifications intérieures de la racine, mais des éléments ayant pour cela que l'adjonction de syllabes extérieures est le véritable principe de la grammaire indo-européenne. Il suffit, en effet, d'un coup d'œil pour voir que les flexions n'appartiennent pas à la racine, mais qu'elles sont venues du dehors, soit en se joignant à la racine, soit en se joignant à la racine par l'intermédiaire de syllabes étrangères s'ajoutant du dehors; quelle marque de parenté y a-t-il entre *mi, pé, thépométha* et les racines auxquelles se joignent ces compléments significatifs? Reconnaissions donc dans les flexions des langues indo-européennes non pas des modifications intérieures de la racine, mais des éléments ayant pour cela que l'adjonction de syllabes extérieures est le véritable principe de la grammaire indo-européenne. Il suffit, en effet, d'un coup d'œil pour voir que les flexions n'appartiennent pas à la racine, mais qu'elles sont venues du dehors, soit en se joignant à la racine, soit en se joignant à la racine par l'intermédiaire de syllabes étrangères s'ajoutant du dehors; quelle marque de parenté y a-t-il entre *mi, pé, thépométha* et les racines auxquelles se joignent ces compléments significatifs? Reconnaissions donc dans les flexions des langues indo-européennes non pas des modifications intérieures de la racine, mais des éléments ayant pour cela que l'adjonction de syllabes extérieures est le véritable principe de la grammaire indo-européenne. Il suffit, en effet, d'un coup d'œil pour voir que les flexions n'appartiennent pas à la racine, mais qu'elles sont venues du dehors, soit en se joignant à la racine, soit en se joignant à la racine par l'intermédiaire de syllabes étrangères s'ajoutant du dehors; quelle marque de parenté y a-t-il entre *mi, pé, thépométha* et les racines auxquelles se joignent ces compléments significatifs? Reconnaissions donc dans les flexions des langues indo-européennes non pas des modifications intérieures de la racine, mais des éléments ayant pour cela que l'adjonction de syllabes extérieures est le véritable principe de la grammaire indo-européenne. Il suffit, en effet, d'un coup d'œil pour voir que les flexions n'appartiennent pas à la racine, mais qu'elles sont venues du dehors, soit en se joignant à la racine, soit en se joignant à la racine par l'intermédiaire de syllabes étrangères s'ajoutant du dehors; quelle marque de parenté y a-t-il entre *mi, pé, thépométha* et les racines auxquelles se joignent ces compléments significatifs? Reconnaissions donc dans les flexions des langues indo-européennes non pas des modifications intérieures de la racine, mais des éléments ayant pour cela que l'adjonction de syllabes extérieures est le véritable principe de la grammaire indo-européenne. Il suffit, en effet, d'un coup d'œil pour voir que les flexions n'appartiennent pas à la racine, mais qu'elles sont venues du dehors, soit en se joignant à la racine, soit en se joignant à la racine par l'intermédiaire de syllabes étrangères s'ajoutant du dehors; quelle marque de parenté y a-t-il entre *mi, pé, thépométha* et les racines auxquelles se joignent ces compléments significatifs? Reconnaissions donc dans les flexions des langues indo-européennes non pas des modifications intérieures de la racine, mais des éléments ayant pour cela que l'adjonction de syllabes extérieures est le véritable principe de la grammaire indo-européenne. Il suffit, en effet, d'un coup d'œil pour voir que les flexions n'appartiennent pas à la racine, mais qu'elles sont venues du dehors, soit en se joignant à la racine, soit en se joignant à la racine par l'intermédiaire de syllabes étrangères s'ajoutant du dehors; quelle marque de parenté y a-t-il entre *mi, pé, thépométha* et les racines auxquelles se joignent ces compléments significatifs? Reconnaissions donc dans les flexions des langues indo-européennes non pas des modifications intérieures de la racine, mais des éléments ayant pour cela que l'adjonction de syllabes extérieures est le véritable principe de la grammaire indo-européenne. Il suffit, en effet, d'un coup d'œil pour voir que les flexions n'appartiennent pas à la racine, mais qu'elles sont venues du dehors, soit en se joignant à la racine, soit en se joignant à la racine par l'intermédiaire de syllabes étrangères s'ajoutant du dehors; quelle marque de parenté y a-t-il entre *mi, pé, thépométha* et les racines auxquelles se joignent ces compléments significatifs? Reconnaissions donc dans les flexions des langues indo-européennes non pas des modifications intérieures de la racine, mais des éléments ayant pour cela que l'adjonction de syllabes extérieures est le véritable principe de la grammaire indo-européenne. Il suffit, en effet, d'un coup d'œil pour voir que les flexions n'appartiennent pas à la racine, mais qu'elles sont venues du dehors, soit en se joignant à la racine, soit en se joignant à la racine par l'intermédiaire de syllabes étrangères s'ajoutant du dehors; quelle marque de parenté y a-t-il entre *mi, pé, thépométha* et les racines auxquelles se joignent ces compléments significatifs? Reconnaissions donc dans les flexions des langues indo-européennes non pas des modifications intérieures de la racine, mais des éléments ayant pour cela que l'adjonction de syllabes extérieures est le véritable principe de la grammaire indo-européenne. Il suffit, en effet, d'un coup d'œil pour voir que les flexions n'appartiennent pas à la racine, mais qu'elles sont venues du dehors, soit en se joignant à la racine, soit en se joignant à la racine par l'intermédiaire de syllabes étrangères s'ajoutant du dehors; quelle marque de parenté y a-t-il entre *mi, pé, thépométha* et les racines auxquelles se joignent ces compléments significatifs? Reconnaissions donc dans les

compte main, c'est-à-dire des relations avec la cône et l'actuaire latines et qu'elle n'avait point de soutien et de garantie dans l'enchaînement même de sa propre logique. Aussi la *déclination* française devait-elle promptement périr, et la malencontreuse réforme que nous venons d'exposer ne réussit point à la sauver de la ruine. Rejetée par le peuple dès le xiv^e siècle, constamment vicieuse à la même époque par les leçons de la *déclination* française échappée de sa décomposition au xv^e siècle. Elle disparaît, et la distinction d'un cas sujet et d'un cas régime est abandonnée; on se borne désormais à n'employer qu'un seul cas pour chaque nombre. La transition, du reste, se fit assez naturellement; le cas régime était ordinairement plus allongé et plus consistant que le sujet, et il revenait fréquemment dans les discours. Ce fut lui qui emporta nécessairement lorsque cessa la distinction des cas. Dès lors le cas sujet disparut; la *déclination* moderne était créée. Cette adoption du cas régime eut une conséquence curieuse pour la formation des nombres: le *du* et le *cas régime* (*maris*) devint, pour la langue française, le marque du pluriel, et l'absence du *s* la marque du singulier. Si l'on avait adossé le cas sujet comme type, le *s*, qui est aujourd'hui la marque du pluriel, fut devenu la marque du singulier.

Le *font* ou la présence du *s* final cesse d'être le caractère propre des cas pour devenir la marque distinctive des nombres, la *déclination* française du moyen âge avait disparu; le xv^e siècle l'ignora complètement, et lorsqu'un temps de Louis XI Villon essaya, dans une ballade, l'usage du *font* au xv^e siècle, il néglige d'observer cette règle du *s* qui constitue la *déclination* de cette époque et que Raynouard a retrouvée; aussi son imitation manqua-t-elle du cachet distinctif du moyen âge.

La *déclination* à deux cas étant, comme on l'a vu, le caractère distinctif et fondamental de l'ancien français, cette perte des cas est ce qui a le plus rapidement et le plus sûrement vieilli la langue antérieure au xv^e siècle et établi entre les langues de ce siècle, et le vieux français et le français moderne, une démarcation bien plus profonde que celle qui existe en italien et en espagnol entre le langage du xiii^e et celui du xix^e siècle.

Il resta cependant, comme nous l'avons dit plus haut, quelques vestiges importants de l'ancienne *déclination*. Ainsi, dans la deuxième *déclination*, il nous est resté quelques débris du cas sujet dans les neuf mots suivants: *fil* (filius), *fonds* (fundus), *lacs* (lacus), *legs* (legatus), *lis* (lilium), *lez* (latius), *puits* (puteus), *rets* (retes), *queux* (coquus), qui, dans l'ancien français, faisaient au cas régime: *fil* (filius), *fond* (fundum), *lac* (lacuum), *leg* (legatum), *li* (lilium), *lé* (latum), *puil* (puteum), *ret* (retum), *queu* (coquum). Ici c'est le régime qui a disparu, et le cas sujet qui a persisté. C'est aussi par l'histoire de la seconde *déclination* qu'on peut expliquer la formation du pluriel en *aux*: la lettre *s* s'adoucissant en *u* quand elle est suivie d'une consonne, lorsque le xiv^e siècle détruisit la *déclination* abandonnant le sujet pour ne conserver que le régime, on eut alors au singulier *mal* (malum) et au pluriel *maux* ou *maus* (malos), au lieu de *mais* qui était le cas régime du pluriel au xiv^e siècle. Les cas régime ont disparu de quelques mots très-peu nombreux de la troisième *déclination* qui avaient une double forme, par suite du déplacement de l'accent dans la troisième *déclination* latine quand le mot passe du nominatif aux cas obliques. Les deux mots, pasteur, pastores; ainsi nous avons le cas sujet *pasteur* (soror), *peintre* (pictor), *antecessor* (ancêtre), *traditor* (traître), au lieu du cas régime *seror* (sororem), *painteur* (pictorem), *antecessor* (antecessorem), *traiteur* (traditorem), dans beaucoup d'autres mots, les deux formes, sujet et régime, ont subsisté parallèlement; mais, au lieu de rester les deux cas d'un même mot, elles devinrent des mots différents; tels sont: *chanteur* (cantor), *chanteur* (cantorem), *pâtre* (pastor), *pasteur* (pastorem), *sire* (senior), *seigneur* (seniorem), etc.

Astron. On appelle cercle de *déclination* d'un astre le grand cercle qui passe par cet astre et par les pôles de la sphère céleste, et simplement *déclination*, la distance de l'astre à l'équateur céleste, comptée sur le cercle de *déclination*. La *déclination* est positive ou australe, négative ou boréale, selon que l'astre est au nord ou au sud de l'équateur. La *déclination* et l'ascension droite sont les deux coordonnées au moyen desquelles on détermine et on reconstruit la position d'un astre dans le ciel. Tous les points situés sur un même parallèle de la sphère céleste ont même *déclination*.

Pour obtenir la *déclination* d'un astre, on se sert de l'équatorial, si l'astre n'est pas dans le plan du méridien; mais, comme on peut presque toujours atteindre qu'il passe dans ce plan, on se borne à évaluer sa distance angulaire au pôle au moyen du cercle mural. La distance du pôle à l'équateur est de 90°; si la distance polaire de l'astre considéré est égale à 90°, l'astre est sur l'équateur; la *déclination* est évidemment boréale et égale à 90—H. Si, au contraire, la distance polaire de l'astre est supérieure à 90°, la *déclination* est australe et égale à H—90. Ainsi la recherche de la *déclination* d'un astre est

ramenée à celle de sa distance au pôle visible pour l'observateur. Au reste, dans le calcul de la *déclination*, on doit avoir égard à la réfraction, à l'aberration, à la nutation et, de plus, à la parallaxe, s'il s'agit du soleil ou de quelques planètes.

Magnét. On a longtemps cru que l'axe d'une aiguille aimantée, librement suspendue, coïncidait avec le méridien géographique du lieu occupé par l'aiguille. Cependant, quelques navigateurs du xv^e siècle, notamment S. Cabot et Christophe Colomb, remarquèrent nettement que l'axe de l'aiguille et le méridien du lieu formaient un angle; et c'est à cet angle qu'on a donné le nom de *déclination magnétique*, ou simplement *déclination*. Alors le plan vertical qui passe par les pôles de l'aiguille s'appelle *méridien magnétique*. On peut donc encore dire que la *déclination* est l'angle que le méridien magnétique fait avec le méridien géographique.

La première fois que les compagnons de Colomb, alors en plein océan, remarquèrent que le pôle de l'aiguille aimantée ne regardait plus exactement le nord, ils furent saisis d'un effroi facile à comprendre. Ils crurent que leur boussole cessait d'être fidèle, et que l'erreur du guide sur lequel ils avaient jusqu'alors compté amenait inévitablement leur perte. Aujourd'hui, le moindre mousse sait que la *déclination* n'est pas la même sur toute la surface du globe; qu'il y a des points pour lesquels elle est nulle; d'autres pour lesquels l'extrême nord de l'aiguille se place à l'est du méridien du lieu; d'autres encore où elle se place à l'ouest; on distingue les deux dernières circonstances en disant que la *déclination* est, dans le premier cas, *orientale*, et, dans le second cas, *occidentale*.

Les instruments propres à mesurer la *déclination* magnétique sont appelés *boussoles de déclination*. C'est au moyen de ces boussoles qu'on est parvenu à déterminer exactement les variations de la *déclination*, et à tracer sur la surface du globe les lignes isogoniques, c'est-à-dire celles dont tous les points présentent la même *déclination* magnétique. Elles ont été figurées sur des cartes dressées par Barlow et Dupuyré, vers 1825. Mais, comme ces lignes se modifient d'année en année, de mois en mois, on peut même en dire d'heure en heure; comme, à la longue, ces se trouvent notablement transportées, nous ne croyons pas utile de placer sous les yeux du lecteur un tableau qui cesserait de représenter l'état magnétique actuel de la surface du globe, état d'ailleurs impossible à connaître, faute d'observations suffisantes.

Les cartes signalent deux lignes sans *déclination*, très-sinueuses, qui n'en forment probablement qu'une seule en se rejoignant à travers les régions polaires. L'une d'elles, partant de la baie d'Hudson, traverse le Canada, passe près de New-York, continue sa route à travers l'Atlantique, effleure le cap Saint-Roch, et vient, presque en droite ligne, couper le méridien de Paris vers le 65° degré de latitude australe. Cette ligne, passant par Paris en 1663. La deuxième ligne sans *déclination* est moins régulière et moins connue. On en trouve une branche à l'est du Spitzberg et dans la mer Blanche; mais on en perd la trace sur le continent asiatique; puis on la retrouve dans la mer d'Okhotsk, longeant les côtes du Japon, et, après une forte inflexion, gagnant l'Inde qu'elle traverse de l'est à l'ouest; elle passe par le golfe de Bombay, tire sur l'est l'Inde Java, traverse les îles de l'Océanie, coupe l'Australie, et va se perdre dans les mers du Sud. Entre les deux lignes sans *déclination*, dont nous venons de parler, c'est-à-dire dans l'océan Atlantique, en Afrique, en Europe et dans la moitié occidentale de l'Asie, la *déclination* est généralement occidentale. En dehors de ces mêmes lignes, elle est orientale.

Outre le singulier phénomène des lignes isogoniques, la *déclination* présente encore des variations, tantôt périodiques, tantôt irrégulières, que, depuis une quarantaine d'années, on relève dans les nombreux observatoires magnétiques établis sur les points les plus éloignés de la surface du globe. Les physiciens distinguent les variations régulières en *diurnes*, *annuelles* et *séculaires*. Les variations séculaires sont les moyennes des variations annuelles, et celles-ci les moyennes des variations diurnes.

Variations diurnes de la *déclination*, découvertes par Graham en 1722. Ces variations, qui sont très-faibles, ne se peuvent observer que sur de longues aiguilles, et avec des instruments très-sensibles. Dans nos climats, à partir du lever du soleil jusqu'à l'heure où deux de l'après-midi, l'extrémité nord de l'aiguille marche vers l'ouest. À deux heures, elle revient sur ses pas, vers l'est, et reprend, vers dix heures du soir, la position qu'elle occupait le matin, et dont elle ne s'écarte presque jamais pendant la nuit. L'amplitude de ces mouvements, qui n'est pas la même tous les jours, dépend rarement de l'heure; elle est le plus grande en été qu'en hiver; elle décroît des pôles vers l'équateur, où se trouve même une ligne sans variations diurnes.

Variations annuelles de la *déclination*, découvertes en 1786, par Cassini. De l'équateur au printemps au solstice d'été, c'est-à-dire pendant les mois d'avril, de mai, de juin et de juillet, l'extrémité nord de l'aiguille aimantée

teé marche vers l'est; pendant le reste de l'année elle marche vers l'ouest. L'amplitude ne dépasse pas 15° à 18°.

Variations séculaires de la *déclination*. Voici, pour Paris, le tableau des valeurs moyennes de la *déclination* de 1580 à 1851:

| Années. | Déclinaisons. |
|---------|---------------|
| 1580 | 11 30' est. |
| 1618 | 8 0' — |
| 1663 | 0 0' — |
| 1678 | 10 30' ouest. |
| 1700 | 8 10' — |
| 1767 | 1 10' 16' |
| 1785 | 1 10' 25' |
| 1805 | 2 20' 5' |
| 1813 | 2 20' 28' |
| 1823 | 2 20' 29' |
| 1814 | 2 20' 34' |
| 1816 | 2 20' 25' |
| 1817 | 2 20' 19' |
| 1818 | 2 20' 29' |
| 1819 | 2 20' 29' |
| 1822 | 2 20' 11' |
| 1823 | 2 20' 23' |
| 1824 | 2 20' 23' |
| 1825 | 2 20' 29' |
| 1827 | 2 20' 20' |
| 1828 | 2 20' 6' |
| 1829 | 2 20' 12' |
| 1832 | 2 20' 3' |
| 1835 | 2 20' 9' |
| 1849 | 2 20' 34' |
| 1850 | 2 20' 31' |
| 1851 | 2 20' 25' |

On voit, d'après ce tableau, que la *déclination*, d'abord orientale, a diminué, et s'est trouvée nulle en 1663 (et non pas en 1666, comme le veut M. Babinet, parce que c'est l'année de la fondation de l'Académie des sciences). Depuis cette époque, la *déclination* est devenue occidentale, a toujours augmenté et a atteint son maximum en 1814, pour, de là, entrer dans une nouvelle phase de décroissance, qui, d'après les calculs de M. Chazallon, devront la ramener à zéro vers 1967.

Nous extrayons du tome XLIV des *Annales de chimie et de physique*, 3^e série, les données des lois générales auxquelles paraissent soumises les variations de la *déclination*. Ces lois ont été formulées par le P. Secchi, d'après la comparaison de nombreux résultats recueillis dans les observatoires magnétiques:

1^o Les variations diurnes de la *déclination* ont, en chaque lieu, en rapport avec la position du soleil. 2^o Le pôle de l'aiguille qui est tourné du côté du parallèle que décrit le soleil fait chaque jour une double excursion; quatre à cinq heures avant midi ce pôle occupe sa position extrême à l'est; de là, il marche vers l'est avec une vitesse croissante, qui atteint son maximum à peu près au moment où le soleil traverse le méridien magnétique. Il retourne alors vers l'ouest pendant une heure ou deux, s'arrête, et revient à l'est jusqu'au coucher du soleil. 3^o Pendant la nuit, quand le soleil passe au méridien inférieur, la même oscillation se répète, mais beaucoup moins prononcée. 4^o Les heures correspondant aux amplitudes limites sont généralement en été et retardent en hiver. 5^o Les amplitudes sont à peu près proportionnelles aux arcs parcourus par le soleil.

Variations irrégulières ou accidentelles de la *déclination*. Les phénomènes et les lois auxquelles sont soumis ces déplacements, admis qu'à la condition de reposer sur une immense quantité d'observations, parce que, en dehors de ses variations régulières et prévues, l'aiguille de *déclination* subit fréquemment de fortes déviations accidentelles, les unes dépendent de causes encore inconnues et les autres se lient évidemment à des phénomènes d'aurores boréales, de tremblements de terre et d'éruptions volcaniques. Dans tous les cas, l'amplitude de la variation est moindre que 1°, et l'aiguille revient spontanément à sa position quand cesse la cause qui l'a agitée.

Pour l'examen des hypothèses considérées comme étant les causes probables de la *déclination*, v. MAGNÉTISME.

DÉCLINANT (dé-klī-nan) part. prés. du v. Décliner:

Les choses erraient dans un espace immense; Déclinant de leur route, ils se sont approchés.

INCLINANT, ANTE adj. (dé-klī-nan, ante — rad. *declinere*). Qui décline, qui s'affaiblit: L'idée de la nature DÉCLINANTE efface tout notre plaisir. (J.-J. ROUSS.) Il y a dans l'histoire trois sortes d'époques; les époques ascendantes, les époques d'apogée, et les époques descendantes, qui vont à la décomposition. (Ch. DOLFIUS.)

— Incliné, en parlant d'un terrain. Vieux en ce sens.

Gnomon. Cadran déclinant. Cadran qui ne regarde point directement un des points cardinaux, ou dont le plan coupe obliquement le plan du méridien: Les CADRANS DÉCLINANTS sont communs, parce que les murs verticaux sur lesquels on trace des cadrans déclinant presque toujours des points cardinaux. Il faut déclinant, tout plan, vertical ou non, qui fait un angle avec le premier plan vertical ou méridien.

DÉCLINATEUR s. m. (dé-klī-na-teur — rad. *declinere*). Gnomon. Instrument de gnomonique, par le moyen duquel on détermine la *déclination*, l'inclinaison et même la *réclination* du plan d'un cadran.

— Géod. Syn. de DÉCLINATOIRE.

DÉCLINATIF IVE adj. (dé-klī-na-tif, i-ve — rad. *declinere*). Gramm. Qui se décline, qui appartient à la partie déclinaison des mots: Les syllabes DÉCLINATIVES.

DÉCLINATION s. f. (dé-klī-na-si-on — lat. *declinatio*; de *declinare*, décliner). Pente. Vieux en ce sens.

— Fig. Déclin, décadence, déclin. — Fig. DÉCLINANT adj. (dé-klī-na-toi-re — rad. *declinere*). Procédé. Qui a pour but de décliner une juridiction: Exceptions, fins DÉCLINATOIRES.

— s. m. Moyen de décliner une juridiction, acte fait dans ce but: Faire signifier un DÉCLINATEUR. On dit proposer le DÉCLINATEUR avant d'engager le fond; on doit aussi statuer préalablement sur le DÉCLINATEUR avant de statuer sur le fond. (Dict. de jurispr.) Les décisions rendues sur un DÉCLINATEUR sont toujours susceptibles d'être attaquées par la voie d'appel. (Bachelot.)

Je propose d'abord un bon DÉCLINATEUR; On passe outre, je forme empêchement formel. RENARD.

— Par ext. Détour, moyen pris pour éviter quelque chose: C'est ce que ne feront pas les opposants, gens féconds en DÉCLINATOIRES, mais bien stériles en inventions. (FOURIER.)

— Géod. Boussole de forme particulière dont on se sert pour orienter les plans.

— Encycl. Procédé. On appelle particulièrement *déclination* l'acte en vertu duquel l'autorité administrative conteste la compétence des tribunaux ordinaires et les amène à se dessaisir. Le *déclinateur* est introduit par le préfet du département où a lieu le conflit. Il n'est soumis, dans sa rédaction, à aucune condition particulière, sauf l'obligation de rapporter la disposition législative sur laquelle il se fonde. La forme la plus simple, la plus sûre et la plus généralement adoptée est celle du mémoire. On peut également présenter le *déclinateur* par voie d'arrêtés motivés, ou même par lettre missive adressée au procureur impérial pour être soumise au tribunal. Le vœu de la loi est rempli quand le préfet annonce clairement à l'autorité judiciaire, par l'intermédiaire de ce magistrat, qu'il entend revendiquer pour l'administration la connaissance de tel ou tel litige. Le *déclinateur*, pour être admis, doit être adressé en réalité; il ne suffit pas d'en manifester l'intention. Aucun délai n'est fixé pour la communication du *déclinateur*, mais aussitôt que la communication en a été portée à la connaissance de l'autorité judiciaire par l'intermédiaire du ministère public, il est d'usage que les tribunaux examinent, aussi promptement que possible la question de compétence soulevée et décident s'il y a lieu de faire ou de ne pas faire droit aux conclusions du *déclinateur*. Ces actes, qui sont la préface des conflits, sont, comme ceux-ci, très-rares, et il est plus rare encore que l'autorité judiciaire en conteste les prétentions.

— Géod. Le *déclinateur* est un instrument qui sert à orienter un angle ou un plan et à déterminer l'inclinaison ou la *déclination* des plans sur lesquels on veut tracer des cadrans solaires; il se compose d'une aiguille aimantée placée dans une boîte rectangulaire un peu longue, avec des grands côtés, parallèles à la direction O O du limbe, servant de règle pour tracer l'orientation de l'angle ou du plan. A chaque extrémité de la boîte se trouve un limbe qui porte la même division de 0° à 90°, à droite et à gauche du diamètre O O.

— Jurisp. Refuser d'acquiescer, de reconnaître; repousser: DÉCLINER une juridiction, lorsqu'il s'agit d'un tribunal. Charles I^{er} DÉCLINA la compétence de la cour et, la tête couverte, parla en roi. (Chateaub.) Il se dit aussi dans le langage ordinaire: Il ne convient pas à personne de DÉCLINER le devoir qu'il a sur son cœur. (P. Leroux.) Le socialisme avait-il le droit de DÉCLINER l'autorité de l'économie politique relativement à l'usure, lorsqu'il s'agissait de cette même autorité relativement à la décomposition de cette valeur? Non. (Proudh.) DÉCLINER sa compétence. Se déclarer incompetent, incapable: Je DÉCLINAI ma compétence, en présence de musiciens de profession et de nombreux dilettanti. (G. Sand.)

Se décliner v. pr. Etre décliné ou déclinaison, en parlant d'un mot: Ce nom se DÉCLINE comme soror. Voilà qui se DÉCLINE à ma rente, de ma rente, à ma rente. (Moli.)

Etre repoussé, évité, refusé: C'est un honneur qui ne peut se DÉCLINER.

— Antonymes. Monter, progresser, se relever.

DÉCLINÉ, ÉE (dé-klī-né) part. passé du v. Décliner. Qui a été décliné, qui a été énoncé selon les règles de la déclinaison: Un nom DÉCLINÉ.

— Repoussé, non admis. Se dit surtout en



Le *déclinateur* est placé sur une planchette en station, de façon qu'on puisse lui donner une position parallèle à celle qu'il occupait à la station précédente. Pour tracer la direction du méridien magnétique, on fait tourner le *déclinateur* jusqu'à ce que l'aiguille vienne coïncider avec le diamètre O O du limbe; on trace alors une droite avec l'un des grands côtés de la boîte comme règle, et cette ligne est la direction cherchée.

DÉCLINÉ, ÉE (dé-klī-né) part. passé du v. Décliner. Gramm. Dont tous les cas ont été énoncés selon les règles de la déclinaison: Un nom DÉCLINÉ.

— Repoussé, non admis. Se dit surtout en

termes de procédure: Une juridiction DÉCLINÉE. Le tribunal infatigable des actions humaines, c'est la conscience; mais la juridiction en est trop souvent DÉCLINÉE par les passions. (S. Dubay.)

— Hist. nat. Se dit, par opposition à *ascendant*, des organes qui se voient manifestement de côté, et particulièrement des étamines et des pistils, comme dans la capucine, la fraxinelle, le marronnier d'Inde, etc.: Organes DÉCLINÉS. Fleurs DÉCLINÉS. Nageoires DÉCLINÉS.

DÉCLINER v. n. ou intr. (dé-klī-né — du lat. *declinare*). S'écarter, dans un sens ou dans un autre, d'un point fixe, d'une direction déterminée: Plusieurs causes peuvent faire DÉCLINER vers le sud ou vers l'est un courant d'air. (Raynal.)

— Pencher, être incliné: D'un côté, la Savoie DÉCLINE d'une seule pente rapide sur les riches plaines du Piémont, vers Turin. (Lamart.)

— S'approcher de l'horizon, après avoir dépassé le méridien, en parlant des astres: A l'heure où le soleil DÉCLINE, Etignait son globe de feu, J'irai m'asseoir sur la colline, Loïn des vers et près de Dieu. H. CANTEL.

Tendre vers sa fin, vers le but de sa course, être sur son déclin: Le jour DÉCLINE rapidement. Le soir venait, le soleil commençait à DÉCLINER vers l'horizon. (E. Feytaud.) Qui voit DÉCLINER le jour ne tardera pas à voir s'épaissir la nuit. (E. de Gir.)

J'ai vu mes tristesses journalières Décliner vers leur penchant. J.-B. ROUSSEAU.

Mes jours déclinent comme l'ombre, Je voudrais les précipiter. LAMARTINE.

— Fig. S'affaiblir: Ma santé s'affaiblissait sensiblement; je ne savais où elle allait, et elle me semblait se conformer par le café, et ne faisant excès d'aucune espèce, je DÉCLINAI à vue d'œil. (J.-J. ROUSS.) La foi DÉCLINE. (FOURIER.) Tout commence, se développe, puis DÉCLINE et prend fin dans l'univers. (Proudh.) Les nations qui poursuivent comme bien suprême la richesse matérielle et la volupté qu'elle procure sont des nations qui DÉCLINENT. (Proudh.) Tandis que le goût et la pratique des arts se répandaient, l'art, au sens le plus étendu du mot, DÉCLINÉ. (E. Scherer.)

Mais enfin, à son tour, leur puissance DÉCLINE. RICHES.

Se transformer, dégénérer: Il s'enroule de commodités ingénieuses, et, comme on ne les acquiert qu'avec de l'argent, son ambition DÉCLINE tout à fait en avarice. (B. de St-P.) Peu usité.

Astron. S'éloigner de l'équateur, avoir sa *déclination* au nord ou au sud de l'équateur: Le soleil DÉCLINE, entre les tropiques, tantôt au nord, tantôt au sud.

Physiq. S'écarter du nord vrai, en parlant de l'aiguille aimantée: La boussole DÉCLINE de quelques degrés variables vers l'ouest.

v. a. ou tr. Gramm. Énoncer tous les cas de: DÉCLINER un nom, un adjectif, un pronom. Absol. Faire des déclinaisons: Henri III en content en coiffe ses ministres et alanguit souvent en coiffe les grammairiens et apprend à DÉCLINER. (Mém. de la Ligue.)

— Par ext. Décliner son nom, Dire son nom: Il me reçut d'un air honnête, mais froid, quoique JEUSSE DÉCLINÉ MON NOM. (Le Sage.)

— Par ext. Refuser d'acquiescer, de reconnaître; repousser: DÉCLINER une juridiction, lorsqu'il s'agit d'un tribunal. Charles I^{er} DÉCLINA la compétence de la cour et, la tête couverte, parla en roi. (Chateaub.) Il se dit aussi dans le langage ordinaire: Il ne convient pas à personne de DÉCLINER le devoir qu'il a sur son cœur. (P. Leroux.) Le socialisme avait-il le droit de DÉCLINER l'autorité de l'économie politique relativement à l'usure, lorsqu'il s'agissait de cette même autorité relativement à la décomposition de cette valeur? Non. (Proudh.) DÉCLINER sa compétence. Se déclarer incompetent, incapable: Je DÉCLINAI ma compétence, en présence de musiciens de profession et de nombreux dilettanti. (G. Sand.)

Se décliner v. pr. Etre décliné ou déclinaison, en parlant d'un mot: Ce nom se DÉCLINE comme soror. Voilà qui se DÉCLINE à ma rente, de ma rente, à ma rente. (Moli.)

Etre repoussé, évité, refusé: C'est un honneur qui ne peut se DÉCLINER.

— Antonymes. Monter, progresser, se relever.

DÉCLINÉ, ÉE (dé-klī-né) part. passé du v. Décliner. Qui a été décliné, qui a été énoncé selon les règles de la déclinaison: Un nom DÉCLINÉ.

— Repoussé, non admis. Se dit surtout en

termes de procédure: Une juridiction DÉCLINÉE. Le tribunal infatigable des actions humaines, c'est la conscience; mais la juridiction en est trop souvent DÉCLINÉE par les passions. (S. Dubay.)

— Hist. nat. Se dit, par opposition à *ascendant*, des organes qui se voient manifestement de côté, et particulièrement des étamines et des pistils, comme dans la capucine, la fraxinelle, le marronnier d'Inde, etc.: Organes DÉCLINÉS. Fleurs DÉCLINÉS. Nageoires DÉCLINÉS.

DÉCLINER v. n. ou intr. (dé-klī-né — du lat. *declinare*). S'écarter, dans un sens ou dans un autre, d'un point fixe, d'une direction déterminée: Plusieurs causes peuvent faire DÉCLINER vers le sud ou vers l'est un courant d'air. (Raynal.)

— Pencher, être incliné: D'un côté, la Savoie DÉCLINE d'une seule pente rapide sur les riches plaines du Piémont, vers Turin. (Lamart.)

— S'approcher de l'horizon, après avoir dépassé le méridien, en parlant des astres: A l'heure où le soleil DÉCLINE, Etignait son globe de feu, J'irai m'asseoir sur la colline, Loïn des vers et près de Dieu. H. CANTEL.

Tendre vers sa fin, vers le but de sa course, être sur son déclin: Le jour DÉCLINE rapidement. Le soir venait, le soleil commençait à DÉCLINER vers l'horizon. (E. Feytaud.) Qui voit DÉCLINER le jour ne tardera pas à voir s'épaissir la nuit. (E. de Gir.)

J'ai vu mes tristesses journalières Décliner vers leur penchant. J.-B. ROUSSEAU.

Mes jours déclinent comme l'ombre, Je voudrais les précipiter. LAMARTINE.

— Fig. S'affaiblir: Ma santé s'affaiblissait sensiblement; je ne savais où elle allait, et elle me semblait se conformer par le café, et ne faisant excès d'aucune espèce, je DÉCLINAI à vue d'œil. (J.-J. ROUSS.) La foi DÉCLINE. (FOURIER.) Tout commence, se développe, puis DÉCLINE et prend fin dans l'univers. (Proudh.) Les nations qui poursuivent comme bien suprême la richesse matérielle et la volupté qu'elle procure sont des nations qui DÉCLINENT. (Proudh.) Tandis que le goût et la pratique des arts se répandaient, l'art, au sens le plus étendu du mot, DÉCLINÉ. (E. Scherer.)

Mais enfin, à son tour, leur puissance DÉCLINE. RICHES.

Se transformer, dégénérer: Il s'enroule de commodités ingénieuses, et, comme on ne les acquiert qu'avec de l'argent, son ambition DÉCLINE tout à fait en avarice. (B. de St-P.) Peu usité.

Astron. S'éloigner de l'équateur, avoir sa *déclination* au nord ou au sud de l'équateur: Le soleil DÉCLINE, entre les tropiques, tantôt au nord, tantôt au sud.

Physiq. S'écarter du nord vrai, en parlant de l'aiguille aimantée: La boussole DÉCLINE de quelques degrés variables vers l'ouest.

v. a. ou tr. Gramm. Énoncer tous les cas de: DÉCLINER un nom, un adjectif, un pronom. Absol. Faire des déclinaisons: Henri III en content en coiffe ses ministres et alanguit souvent en coiffe les grammairiens et apprend à DÉCLINER. (Mém. de la Ligue.)

— Par ext. Décliner son nom, Dire son nom: Il me reçut d'un air honnête, mais froid, quoique JEUSSE DÉCLINÉ MON NOM. (Le Sage.)

— Par ext. Refuser d'acquiescer, de reconnaître; repousser: DÉCLINER une juridiction, lorsqu'il s'agit